

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 décembre 2016

n°24

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.BONNET, Mme BOURAT, M.CHAINE, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK , M.PREHER, M.ROY, M.HENEAU, M.GAUTHIER, Mme PIAULET, M.MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (1) : Mme LAVRARD

Secrétaire de séance : M.GAUTHIER

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Demande de subvention pour le programme artistique organisé par le Centre d'Art Contemporain - Ecole d'Arts Plastiques

Le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé, a été créé en 2010 et est inscrit dans le réseau régional Poitou-Charentes pour mieux faire connaître son action auprès d'un public le plus large possible.

Les projets 2017 consolident le fonctionnement de la structure ainsi que sa transversalité avec les autres équipements culturels de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais. des Centres d'Art Contemporain.

Outre les expositions, de nombreuses rencontres sont programmées, en la présence d'artistes reconnus.

Expositions, stages d'initiation, conférences, workshops ponctueront ainsi l'année 2017 et contribueront à la connaissance et à la sensibilisation du moyen d'expression qu'est l'estampe.

Afin de permettre la réalisation de toutes ces activités, une subvention de la région Nouvelle Aquitaine est sollicitée à hauteur de 17 000 €.

* * * * *

VU l'article III.1 des statuts de la Communauté d'agglomération relatif à la compétence pour le soutien aux acteurs culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que l'activité du Centre d'Art est, entre autres, d'organiser des expositions, des rencontres d'artistes avec le public, des conférences, des stages avec des artistes,

Acquitté en PREFECTURE le 20/12/2016

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 décembre 2016

n°24

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'octroi auprès de la région Nouvelle Aquitaine d'une subvention d'un montant de 17 000€ pour le financement des activités du Centre d'Art Contemporain,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 21/12/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

